

**Réunion du Conseil Municipal
Du jeudi 2 mars 2023 à 19 h 30**

DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	13
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	18
	Date de convocation	:	23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE A »

La séance est ouverte, il est 19h40.

M. le Maire donne la liste des procurations :

M. MAULNY à Isabelle REBECHE adjointe au Maire
Mme LAPORTE à Corinne ZELLER conseillère municipale
Mme THIEBLIN à Paul DARRIBEYROS conseiller municipal
M. GOSSELIN à Robert FAUVEL conseiller municipal
Mme GARBAY à Evelyne COURROS adjointe au Maire

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN Aude a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme PARTOUCHE-SEBBAN Aude, conseillère municipale est élue comme secrétaire de séance.

Le quorum est vérifié et atteint.

Le procès-verbal de la précédente séance, n'appelant pas de remarques, il est adopté.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mars 2023 à 19h30
« SEANCE A »

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Indemnité gestionnaire de Cantine 2022-2023

Délibération n°2 : Compte de gestion 2022 – budget principal de la commune

Délibération n°3 : Compte de gestion 2022 - budget annexe régie des fêtes et animations

Délibération n°4 : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2022

Délibération n°5 : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2022

Délibération n°6 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2022 – budget principal commune

Délibération n°7 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2022 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

Délibération n°8 : Débat d'orientations budgétaires 2023

Délibération n°9 : Convention CDG40 – Mission de médiation

Délibération n°10 : CCPT – Convention Territoriale Globale du Pays Tarusate 2022 à 2026

Délibération n°11 : Attribution de compensation de la CCPT à la Commune de TARTAS pour 2023

Délibération n°12 : Agenda 21 – Mobilisation Energétique – Programme Eclairage Public sur la Commune « Horaires ».

Délibération n°13 : Budget principal – Tableau des effectifs – Propositions de postes au tableau des effectifs

Délibération n°14 : Budget principal – Tableau des effectifs – Proposition et création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein – Agent d'accueil Pôle démarches administratives – CNI PASSEPORT – à compter du 1^{er} Avril 2023

Délibération n°15 : Budget principal – Tableau des effectifs – Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal au sein du Centre Technique Municipal auprès du Responsable CTM

Délibération n°16 : Budget Principal de la Commune – Etat des AP'CP au terme de 2022 et à Début 2023

Délibération n°17 : Budget Principal de la Commune – Ecritures patrimoniales – Terrain TARRAGON suite à portage EPFL – inscriptions à prévoir au BP 2023

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS / ANIMATIONS

Délibération n°18 : Ville de TARTAS – Tarifs ALSH

Délibération n°19 : Ville de TARTAS – programme des séjours de l'année 2023

Délibération n°20 : Ville de TARTAS – aides à l'apprentissage à la natation

Délibération n°21 : Demande d'aides au titre de la Régie des fêtes et animations auprès du Conseil départemental des landes – Jeudis d'été

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°22 : Proposition de dénomination de RUES sur la commune – lotissement « les jardins de Calonge »

Délibération n°23 : Participation de la commune – SDIS année 2023

Délibération n° 24 : Travaux de sécurité – Groupe scolaire et Espace Ados – Rue Jules Ferry – Pose de Clôture – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes et de l'ETAT

Délibération n°25 : Projet de réalisation d'une surface de Jeux site d'OUS PINS et sur divers sites sur la commune – Demande de subvention auprès de l'ETAT, de l'ANS, et du Conseil Départemental des Landes

Délibération n° 26 : Voirie communale – Intégration de la voirie de contournement Plaine des Sports

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°27 : Ville de TARTAS – Association des Restos du Cœur – Convention de mise à disposition des locaux, situés ville haute Rue de la Piscine

Délibération n°28 : Ville de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Projet de cession par le CD 40 à la Commune de TARTAS

Délibération n°29 : Ville de TARTAS – CCPT – projet logements sociaux – site Ancien SYDEC rue des Bouvreuils

Délibération n°30 : Ville de TARTAS – ADACL – Convention Plan de référence à l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Délibération n°31 : Ville de TARTAS -Syndicat Adour Midouze – Convention pour la réalisation d'une étude hydromorphologique et hydraulique sur le bassin versant du Harlan

COMMUNICATION et DECISIONS :

Décisions prises entre deux conseils municipaux – en application du C.G.C.T.

PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Indemnité gestionnaire de Cantine 2022 -2023

Comme chaque année il convient de se prononcer sur l'indemnité de conseil pour la gestionnaire de la restauration du Collège Jean Rostand de TARTAS pour le suivi des repas servis au groupe scolaire Jules FERRY.

Le montant de l'indemnité est fixé à **781.45 €** pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le maire à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°2 : Compte de gestion 2022 – budget principal commune

Monsieur le Trésorier municipal a transmis le compte de gestion 2022 de la commune. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040031

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. TARTAS

ETABLISSEMENT : TARTAS
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

78300 - TARTAS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-15 257,67		-8 835,41		-24 093,08
Fonctionnement	925 381,75	532 398,47	340 230,50		733 213,81
TOTAL I	910 124,11	532 398,47	331 395,09		709 120,73
II - Budgets des services à caractère administratif 78301-REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS					
Investissement	12 491,48		2 595,01		15 486,49
Fonctionnement	12 491,48		2 595,01		15 486,49
Sous-Total II	12 491,48		2 595,01		15 486,49
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	922 615,59	532 398,47	334 390,10		724 607,22

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040031

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. TARTAS

ETABLISSEMENT : TARTAS
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

78300 - TARTAS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 447 531,10	4 428 402,63	6 875 933,73
Virements de recette émis (b)	1 444 855,22	4 091 446,98	5 536 302,18
Réductions de titres (c)	114 214,77	129 627,56	243 842,33
Recettes nettes (d = a - b - c)	1 339 478,98	3 961 819,40	5 292 482,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 447 531,10	4 428 402,63	6 875 933,73
Mandats émis (f)	1 339 478,98	3 629 562,93	4 969 041,78
Annulations de mandats (g)	0,00	8 074,93	8 074,93
Dépenses nettes (h = e - f - g)	1 339 478,98	2 621 588,90	4 961 067,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		340 230,50	331 395,09
(h - d) Déficit	8 835,41		

VOTE à l'unanimité

Délibération n°3 : Compte de gestion 2022 – budget Annexe régie des fêtes et Animations

Monsieur le Trésorier municipal a transmis le compte de gestion 2022 du budget annexe régie des fêtes et animations. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

78301 REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS					
Investissement					
Fonctionnement	12 491,48		2 995,01		15 486,49
Sous-Total	12 491,48		2 995,01		15 486,49
TOTAL II	12 491,48		2 995,01		15 486,49
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	12 491,48		2 995,01		15 486,49

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 4 : Budget principal commune de Tartas – Approbation du compte Administratif 2022

Au terme de l'exercice 2022, les résultats du compte administratif de la VILLE de TARTAS, conformes au Compte de gestion 2022 de Madame la Trésorière municipale, s'établissent à :

Dépenses 2022 de fonctionnement réalisées : **3 621 588,90 €**
 Recettes 2022 de fonctionnement réalisées dont excédent n-1 : **4 354 802,71 €**
 Résultat de clôture 2022 de fonctionnement : **733 213,81 €**

Dépenses 2022 d'investissement réalisées : **1 354 736,53 €**
 Recettes 2022 d'investissement réalisées : **1 330 643,45 €**
 Résultat de clôture en investissement : **- 24 093,08 €**
 Restes à réaliser fin 2022 d'investissement Dépenses : **790 205,61 €**
 Restes à réaliser fin 2022 d'investissement Recettes : **392 951,00 €**
 Besoin global sur investissement (réalisé et restes à réaliser) : **- 421 347,69 €**

(Annexe : Rapport de présentation du CA 2022 à cet envoi en pièce annexe avec éléments maquette comptable officielle)

Il est précisé que M. le Maire se retire et ne participe pas au Vote.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

réuni sous la présidence de

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 337 548,47
	Réalisé :	1 354 736,53
	Reste à réaliser :	790 205,61
Recettes	Prévu :	2 337 548,47
	Réalisé :	1 330 643,45
	Reste à réaliser :	392 951,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 315 420,00
	Réalisé :	3 621 588,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 315 420,00
	Réalisé :	4 354 802,71
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-24 093,08
Fonctionnement :	733 213,81
Résultat global :	709 120,73

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire de Tartas s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire procède à la lecture des chiffres et indique que le résultat est satisfaisant pour la commune. Ces 709 120,73€ sont le signe d'une gestion tenue, efficace avec une maîtrise des dépenses. Les charges à caractère générale et les charges de gestion courantes, entre 2019 et 2022, ce sont les mêmes masses à 2% prés. L'année 2022 a été marquée par le retour à la normale.

L'année 2022, marque aussi le retour à l'investissement. Au cours de l'année 2022, la commune a réalisé en termes d'équipement 812 628€ d'investissement auxquels il faut ajouter 200 000€ réalisés en fin d'année 2022. Presque un million d'euros d'investissements réalisés en 2022.

Viennent s'ajouter les travaux de la rue Calmette.

Ces trois dernières années ont été difficiles pour les collectivités comme la notre, n'ont pas été perdu mais utile pour Tartas. En matière de voirie, d'entretien, l'amorce de la deuxième phase de rénovation du cœur de ville (rue du Docteur Calmette). Ces trois ans ont été productifs et efficaces.

M. le Maire indique que tout cela a été réalisé sans utiliser le levier fiscal, pas d'augmentation des taux d'imposition depuis trois ans, et que la commune a continué à se désendetter. La situation financière de la commune a été améliorée.

M. le Maire précise que cela n'est possible que par une bonne maîtrise de nos dépenses et remercie le personnel communal des différents services pour la vigilance et la bonne tenue des comptes.

La commune continue d'avancer même si on a commencé à subir les premiers effets de la crise énergétique.

Lors du débat d'orientation budgétaire, la commune poursuivra sa feuille de route, les priorités proposées aux Tarusates.

M. BRUEY : le fonctionnement comprend quoi ?

M. le Maire : la voirie, les dépenses de personnel achats pour faire fonctionner les services.

M. BRUEY : Pourquoi des recettes de fonctionnement

M. le Maire : On a les impôts notamment ou la facturation des services (cantine, centre de loisirs, marchés, dotations, ...) ; l'Etat nous a attribué 100 000€ pour faire face à la crise.

M. le Maire rappelle que le budget du ccas a été voté récemment. Les missions sont poursuivies en direction des populations les plus en difficulté avec des opérations diverses (bourse au permis, ...).

M. le Maire s'absente pour le vote

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 5 : Budget annexe Régie municipale Fêtes et Animations – Approbation du compte Administratif 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

réuni sous la présidence de

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	104 991,48
	Réalisé :	80 473,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	104 991,48
	Réalisé :	95 960,48
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	15 486,49
Résultat global :	15 486,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Il est précisé que M. le Maire se retire et ne participe pas au Vote.

M. le Maire s'absente pour le vote

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 6 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2022– budget commune

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	340 230,50
- un excédent reporté de :	392 983,31
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	733 213,81
- un déficit d'investissement de :	24 093,08
- un déficit des restes à réaliser de :	397 254,61
Soit un besoin de financement de :	421 347,69

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	733 213,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	421 347,69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	311 866,12
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	24 093,08

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 7 : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2022 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de, après avoir approuvé le compte administratif de

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 995,01
- un excédent reporté de :	12 491,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 486,49
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	15 486,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 486,49
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 8 : Débat d'orientations budgétaires 2023

Conformément à la loi, il est proposé à notre assemblée de tenir un débat d'orientations budgétaires. Le débat est le moment qui permet à une collectivité de faire un point sur sa situation passée, sa situation à l'instant, et les perspectives pour les années à venir.

Ces dernières années il a été proposé ce moment d'échanges et de débat en Conseil Municipal, tant pour faire un point sur la situation de la commune, sa santé financière, ses compétences, missions, tout en faisant un état de l'évolution démographique, que des différentes activités ou besoins sur la commune.

Il est discuté du fonctionnement de la collectivité, mais aussi des infrastructures à maintenir, comme des projets à venir.

Les rencontres chaque année avec les habitants des différents quartiers, la présence de élus dans les assemblées générales notamment des associations, les échanges au quotidien avec les habitants dans les quartiers ou lors de rendez-vous en mairie, sont autant d'éléments qui aident à la réflexion pour établir les budgets, chaque année de la collectivité.

Ce débat d'orientations budgétaires est donc un moment important, d'autant que nous sortons de deux années marquées par le COVID 19 en début de mandature, mais aussi de la crise énergétique ou de l'inflation qui peuvent toucher les habitants mais aussi les collectivités.

Jusqu'à présent, la collectivité Commune de TARTAS a su maintenir une bonne gestion, qu'il est aujourd'hui nécessaire de continuer, en faisant preuve de prudence au regard du contexte économique, sans augmenter la fiscalité pour les habitants, et disposer d'un endettement mesuré.

DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONTEXTE ECONOMIQUE

Après deux années 2020 et 2021 marquées par le COVID 19, l'année 2022 a débuté par le conflit en Ukraine montrant bien l'instabilité géopolitique avec des conflits armés.

En France, l'année 2022 et ce premier semestre 2023 sont impactés par l'inflation, tout en mesurant bien que la « sobriété énergétique » et le respect de l'environnement sont des enjeux forts.

2023 est bien une année particulière, pour l'ensemble des collectivités territoriales, au premier rang desquelles on trouve la commune, « lien de proximité à l'habitant ».

CONTEXTE LOCAL

Comme vous le savez, TARTAS commune centre-bourg et chef-lieu de canton, assure outre les compétences obligatoires Ecoles du 1^{er} degré, l'entretien du patrimoine existant et installations, voiries, et lien aux habitants.

Au titre des services de proximité auprès des usagers et habitants, dès le mois d'avril 2023, la commune proposera le nouveau service des titres « CNI et Passeports », la commune venant d'être retenue par les services de l'ETAT. Sur la fin d'année 2022, les dispositifs techniques ont été réalisés, permettant sur ce premier trimestre 2023 de se préparer à proposer ce nouveau service aux usagers.

Plus généralement :

Pour la commune de TARTAS, sur les deux derniers mandats, 2008-2014 et 2014-2020, la situation financière s'est améliorée avec des indicateurs financiers au vert. L'endettement de la commune a diminué de 2009 à 2021, l'épargne est restée positive.

En 2021, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt, tout en s'engageant sur un programme de travaux importants, et avec une volonté de vision à moyen terme :

Programme annuel de voirie de 100 000 €

Programme annuel de réhabilitation création ou accessibilité trottoirs de 20 000 € par an sur 5 ans

Programme réhabilitation et mise en conformité Réseaux Trottoirs Chaussées « Oropé Calmette Jules Ferry Industrie » 2021-2025

Création Terrain synthétique de football et aménagements Plaine des sports

Maintien des installations existantes

Réflexion sur futurs aménagements terrain Benquet
 Offre de logements sur la commune
 Etudes sur les projets à venir de fin de mandat Grange Pelletrin site Pétanque, Médiathèque,
 Dojo locaux multi-usages.

L'année 2022, a vu la réalisation d'un programme voirie-trottoirs, des travaux de réhabilitation de locaux municipaux ou associatifs, les études avec la recherche de financements pour le terrain Synthétique pour des travaux en 2023, ainsi que le lancement de la réhabilitation des berges du lac d'OUS PINS.

Dès lors au terme de l'exercice 2022, la commune a vu son encours de dette continuer à baisser, ce malgré un appel à l'emprunt de 200 000 € lié principalement aux travaux première tranche Calmette en Centre-ville.

Données financières pour rappel :

<i>Libellé</i>	<i>Fin 2017</i>	<i>Fin 2019</i>	<i>Fin 2020</i>	<i>Fin 2021</i>	<i>Fin 2022</i>
Excédent pour exercice N+1	668 826.29	399 654.69	472 547.66	392 983.31	311 866.12

	<i>En 2012</i>	<i>En 2016</i>	<i>En 2018</i>	<i>En 2019</i>	<i>En 2020</i>	<i>En 2021</i>	<i>En 2022</i>
Montant réalisé	2 248 733	557 787	2 151 412	1 136 197	276 771	586 853	812 628
Restes à réaliser		417 006	852 967	431 112	562 928	991 040	790 205
Travaux Régie	53 990	51 708	53 843	16 162.99	23 476	29 094	7 202

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

Budget des 5 derniers exercices par CHAPITRE

(Dépenses)

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	974 003,97	984 972,52	832 332,67	907 359,97	1 005 621,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 667 253,72	1 763 624,57	1 743 949,77	1 771 664,58	1 923 836,45
014	Atténuations de produits	3 770,00	58 658,00	55 038,00	56 993,00	53 354,00
65	Autres charges de gestion courante	406 159,47	416 301,85	335 292,23	419 657,11	425 136,17
66	Charges financières	65 781,11	74 182,69	76 334,76	68 231,53	58 941,42
67	Charges exceptionnelles	35 801,80	995,77	2 535,00	35 881,10	3 784,31
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	0,00	2 556,69	2 643,31	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 287,82	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76
	Totaux	3 296 057,89	3 349 713,67	3 091 559,80	3 339 961,03	3 621 588,90

(Recettes)

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	44 406,81	15 061,80	3 564,88	0,00	747,72
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	347 106,48	331 283,40	230 598,56	314 536,84	276 125,35
73	Impôts et taxes	2 776 811,32	2 831 146,56	2 890 049,38	2 645 946,95	1 116 176,96
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 605 878,10
74	Dotations, subventions et participations	455 114,13	465 644,62	443 960,71	742 923,21	755 494,14
75	Autres produits de gestion courante	10 233,88	12 904,37	10 226,60	11 109,53	83 346,25
76	Produits financiers	16,98	16,98	15,18	14,58	16,35
77	Produits exceptionnels	39 567,50	9 100,00	3 780,20	19 864,37	6 849,53
002	Excédent de fonctionnement reporté	668 826,29	530 948,95	399 654,69	472 547,66	392 983,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 720,53	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00
	Totaux	4 471 803,92	4 226 203,71	4 005 326,31	4 265 342,81	4 354 802,71

Evolution des remboursements par année

Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2022	295 771,49	58 941,42	0,00	354 712,91
2023	246 351,23	50 684,37	0,00	297 035,60
2024	250 852,85	44 098,73	0,00	294 951,58
2025	280 125,00	51 543,43	0,00	331 668,43
2026	285 824,59	43 746,85	0,00	329 571,44
2027	285 456,07	35 702,19	0,00	321 158,26
2028	217 482,95	27 401,16	0,00	244 884,11
2029	167 842,98	22 291,80	0,00	190 134,78
2030	168 728,17	19 321,28	0,00	188 049,45
2031	169 641,50	16 322,61	0,00	185 964,11
2032	170 583,87	13 294,92	0,00	183 878,79

2033	171 556,20	10 237,25	0,00	181 793,45
2034	92 559,49	7 148,69	0,00	99 708,18
2035	40 261,19	5 288,20	0,00	45 549,39
2036	34 662,62	4 162,83	0,00	38 825,45
2037	35 764,61	3 060,83	0,00	38 825,44
2038	36 901,65	1 923,80	0,00	38 825,45
2039	25 111,30	599,91	0,00	25 711,21

Au terme de l'année 2022 :

Les ratios sont d'une bonne tenue et l'endettement mesuré.

Les effectifs du personnel, limités à une cinquantaine d'agents, permettent de faire fonctionner les trois grands services Administration, Centre Technique municipal et Service Education Associations Sports Animations, tant pour le budget principal que pour le budget annexe Régie fêtes et animations, que pour les missions du Centre communal d'action sociale.

(NB : à noter, que le rapport de présentation du CA 2022, a donné les explications dans le détail pour chacun de ces budgets).

PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 :

Pour le **FONCTIONNEMENT EN DEPENSES**, doit permettre tout en assurant le maintien des services de proximité aux usagers et habitants, de proposer le nouveau service « CNI PASSEPORTS » tout en confortant l'offre de service en matière d'URBANISME en lien avec la CCPT.

Groupe scolaire, Accueil de loisirs sans hébergement et Espaces ados sont aussi une priorité affirmée, pour un service de qualité aux habitants. *La commune s'engage à ne pas augmenter ou à limiter les tarifs de ces services.*

L'appui aux acteurs locaux, notamment le monde associatif, par du matériel ou des locaux mais aussi des subventions, sera maintenu au mieux des capacités de la collectivité.

Dès lors, les dépenses courantes de la collectivité devront prendre en compte les augmentations sur les fournitures, ou prestations, de par la crise énergétique et l'inflation. On peut ainsi estimer que le chapitre des dépenses à caractère général qui vient d'atteindre 1 005 000 € à fin 2022, devrait se situer entre 1 050 000 et 1 080 000 € en 2023.

Ce chapitre prendra aussi en compte *le lancement de la démarche participative et citoyenne au titre du Plan de Référence communal, le maintien de la communication aux habitants et l'augmentation du marché des Assurances.*

Pour les autres chapitres de dépenses, les effectifs seront confortés par la création d'un poste d'agent administratif au sein du Pôle Accueil Usagers, afin de prendre en compte le nouveau service « CNI-PASSEPORTS ».

Les charges financières seront dans la continuité des années précédentes, tandis que les dépenses de gestion maintiendront les subventions au CCAS (10 000 €), REGIE FETES (90 000 €), ou associations (100 000 €), tout en prenant en compte la contribution au SDIS (72 000 €).

Pour le **FONCTIONNEMENT EN RECETTES**, doit permettre de prévoir une masse de crédits à hauteur de 4 368 000 €.

La fiscalité, tiendra compte de la décision de l'état de revaloriser le produit fiscal, qui viendra compléter Dotation globale, et Dotation de solidarité rurale.

Taxe sur l'électricité et Taxes additionnelles droits de mutation devraient se situer au global à un montant de 200 000 €.

Enfin, la masse des recettes, outre le produit des services, prendra en compte l'excédent constaté à fin 2022, pour un peu plus de 311 866 €.

AUTOFINANCEMENT

Dès lors sur la base des recettes et dépenses prévues, le virement à l'investissement devrait s'établir pour 2023 à un montant de **605 000 €**, hors amortissements / étalement de charges.

Ainsi, après couverture d'un remboursement en capital sur l'exercice limité à 270 000 €, le solde sera consacré à autofinancer une partie du programme investissement 2023.

Pour la SECTION d'INVESTISSEMENT,

L'année 2023 doit permettre :

- Outre le remboursement du capital de l'exercice,
- Outre la participation au SDIS travaux caserne,
- Outre le versement à la CCPT de la taxe d'aménagement liée à la zone de la Ville Haute,
- Outre les travaux en régie,

De prévoir un budget d'investissement de **1 670 000 €** réparti en trois grosses masses :

Achats, Travaux, Etudes, et besoins des services	200 000 €
Programme Voiries Trottoirs Zone rurale Travaux centre-ville	120 000 €
Programme Terrain synthétique, Accessibilité PMR, Clôture, divers	1 350 000 €

Les dépenses d'équipement seront financées par :

Des subventions, fonds de concours à hauteur de	546 600 €
Un autofinancement de la commune à hauteur de	473 400 €
Un recours à l'emprunt à hauteur de	650 000 €

Synthèse section INVESTISSEMENT

DEPENSES INVEST 2023		RECETTES INVEST 2023	
RAR DEP FIN 2022 Compte 20, 21, 23	790 205,61	RAR REC FIN 2022	392 951,00
		Ajustement sur 1068	397 254,61
001 besoin sur inv 2022	24 093,08	Ajustement sur 1068	24 093,08
TOTAL DEP	814 298,69	TOTAL REC	814 298,69
		solde rec moins dep :	-
		total du 1068	421 347,69
1641 remb du capital 246352 + CEP trim	260 000,00	10222 FCTVA	100 000,00
168 EPFL ST PAUL	6 000,00	10223 TLE Amenage	21 000,00
TLE AMENAG ccpt	25 000,00	1328 SUB trx	9 400,00
21 et 23 travaux régie	30 000,00	TLE AMENAG ccpt	25 000,00
2111 neutralisation fin op EPFL Tarragon	100 000,00	27638 neutral fin op EPFL Tarragon	100 000,00
204172 particip SDIS	6 000,00	28 dotations amortissements	40 000,00
		021 vir du fonctionnement	605 000,00
TOTAL dép hors Dep Equipement	427 000,00	TOTAL rec hors dep équipement	900 400,00
soit disponible pour investissement :	473 400,00		

	total		total	sous total
Grosses Opérations hors invest classique récurrent		solde sub Etat terrain synthétique	145 600,00	
opération terrain Synthétique (M)	1 350 000,00	solde sub dept terrain synthétique	121 000,00	
		fonds concours CCPT délib 2021	140 000,00	
		fonds FAPA arrêté 2022	40 000,00	
programme annuel voirie (K)	100 000,00	Sub FFF estimée attente notification	100 000,00	546 600,00
(Dont tranche centre ville 50000)				
programme annuel trottoirs (L)	20 000,00			
Total dépenses hors récurrents :	1 470 000,00	Total recettes subventions fonds concours		546 600,00
TOTAL des DEPENSES hors Prog. Récurrent	1 470 000,00	TOTAL recettes sub fonds hors emprunt		546 600,00
		besoin autof terrain synthé et prog annuel (K L M)		273 400,00
		total recettes		820 000,00
total recettes	1 470 000,00			
	REC moins DEP pour équilibre	-	650 000,00	

ORIENTATIONS POUR 2023 et années suivantes

Le programme municipal présenté lors des élections de 2020 reste un axe fort du mandat.

La politique Education Jeunesse, tout comme le maintien de services à la population dont sur 2023 l'offre nouvelle « **CNI PASSEPORTS** », avec un accent tout particulier mis sur la politique culturelle et la transversalité des actions à mener avec l'Agenda 21, doivent rester au cœur de l'action du Conseil municipal pour les Tarusates.

Le développement de l'application ILLYWAPP complétera les moyens de communication de la collectivité.

Dès 2023, la démarche participative et citoyenne va lancer la démarche « **PLAN DE REFERENCE** », tout en posant les premières perspectives du budget participatif pour 2024.

Aussi, pour l'année 2023, à ce moment de l'exercice budgétaire, on peut confirmer que les impôts ne seront pas augmentés pour les tarusates, (maintien des taux à leur niveau de 2021, et des années précédentes).

Il sera important de continuer à s'assurer de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement, avec une stabilité des effectifs, tout en dégageant de l'épargne pour investir.

Les axes forts d'investissement déclinés dès 2021 et jusqu'à fin 2025 seront maintenus, ainsi l'année 2023 devrait voir lancer ou réaliser :

Programme annuel de voirie de 100 000 €

Programme annuel de réhabilitation création ou accessibilité trottoirs de 20 000 € par an sur 5 ans (AP'CP)

Programme réhabilitation et mise en conformité Réseaux Trottoirs Chaussées « Oropé Calmette Jules Ferry Industrie » 2021-2025 (Opération en tranches)

Création Terrain synthétique de football et aménagements Plaine des sports pour mise en service à l'automne 2023

Acquisition auprès du Conseil départemental de la parcelle pour aire de jeux SKATE PARK

Maintien des installations existantes

Réflexion sur futurs aménagements terrain Benquet

Offre de logements sur la commune

Réflexion ou études sur les projets à venir de fin de mandat Grange Pelletrin site Pétanque, Médiathèque, Dojo locaux multi-usages.

La crise énergétique et la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche environnementale et de sobriété énergétique, amènera l'inscription de crédits pour des mises aux normes électriques des installations municipales ou éclairages publics notamment candélabres. Ainsi, une AP'CP pourra prévoir les crédits au budget de la commune.

Fonctionnement et Investissement devront cependant s'adapter à l'évolution du contexte économique sur 2023, crise énergétique, inflation, mais aussi pour la commune les sinistres touchant le patrimoine comme l'école de musique, le guichet du stade et ou des imprévus.

M. le Maire indique que le contexte a bougé, on pensait en avoir fini après l'épisode covid mais depuis un an on fait face à la reprise de l'inflation, la crise de l'énergie, ... Certes nous sommes aidés par l'état pour atténuer les effets de ces augmentations mais il faut être vigilants.

On a des ratios flatteurs qui nous permettent un peu de sérénité et de réaliser des opérations (programme voirie, maintien des installations, travail sur le logement, création du terrain synthétique, ...).

L'ambition est aussi de créer de nouveaux services pour répondre aux besoins des tarusates, notamment par la création du service CNI/PASSEPORT avec création d'un poste.

Concernant l'investissement, on s'engage sur des projets importants qui sont la plaine des sports, le programme de voirie et les besoins des services.

Des subventions sont déjà acquises, l'autofinancement de la commune et le recours à l'emprunt qui s'explique par le fait que la commune s'est désendettée depuis 3 ans.

De plus des emprunts importants arrivent à échéance (terrain impasse TARAGON, prêt CAF ALSH, ...). Des marges de manœuvres sont donc reconstituées et réelles.

La commune doit rester vigilante (augmentation électricité, alimentation, ...).

M. le Maire indique la mise en place du plan de référence, qui sera la feuille de route pour les 3 à 10 prochaines années.

M. DARRIBEYROS indique à l'assemblée qu'il est demandé d'avoir un débat d'orientation mais cela n'est pas possible par l'absence de l'opposition.

M. le Maire indique qu'un mail de M. DUBOS pour s'excuser ainsi que M. LAMOTHE a été reçu en mairie en fin d'après-midi. Mme DEGOS ayant été retenue par ailleurs.

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 9 : Convention CDG40 – Mission de médiation

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités et agents territoriaux, il est proposé à notre commune d'adhérer à la convention de Mission de médiation du CDG40.

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 par la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L.213-11 du code de justice administrative.

Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et L.213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que des conventions peuvent être conclues entre les Centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 40 a fixé un tarif de 50 euros de l'heure par médiation engagée. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité à conventionner avec le CDG 40.

Il est donc proposé au conseil municipal :

De prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent

la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

Qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

De rémunérer le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 50 euros de l'heure par médiation engagée, et si ce montant se trouve modifié de suivre le nouveau tarif délibéré par le CDG 40, sauf délibération contraire de la commune de TARTAS.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 40 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le projet de convention avec le CDG 40 est joint à la présente délibération

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 10 : CCPT – Convention Territoriale Globale du Pays Tarusate 2022 à 2026 **Approbation de la Conférence Territoriale Globale avec la CAF**

Comme vous le savez, la CAF conduit une mission de service public, verse des prestations sociales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la CAF s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap, l'inclusion numérique, l'accompagnement social.

Les contrats enfance jeunesse (CEJ) signés entre la CAF et les collectivités locales depuis 2006, disparaissent pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la Conférence Territoriale Globale (CTG). La CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir ou développer les services aux familles.

Dans les Landes, l'échelle pertinente de signature de la CTG a été définie comme étant celle des intercommunalités. Cette échelle est indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Sur le territoire de la CCPT, après un travail de concertation associant les communes ainsi que les divers organismes et associations concernées, les thématiques et axes de travail suivants ont été priorités :

Petite Enfance

- DÉVELOPPER LES ACCUEILS TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT
- CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITE (TOUS MODES CONFONDUS)
- PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)
- PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES

Enfance Jeunesse

- PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES
- DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES
- PRETER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)

- FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN
- FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT SANTE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES

Soutien à la parentalité

- DEVELOPPER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES

Soutien à l'animation de la vie sociale

- DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Accès aux droits

- GARANTIR LA QUALITE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

Il est proposé au conseil municipal :

- D'Approuver les thématiques et axes de travail définis dans le cadre de la CTG
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la CTG avec la CAF des Landes

Mme REBECHE indique pour rappel que nous avons pris une délibération en aout qui concernait le nouveau CTG qui remplace le contrat enfance jeunesse. Des groupes de travail ont travaillé pendant toute l'année 2022 jusqu'au 2 décembre dernier avec la restitution des groupes de travail.

Aujourd'hui, il est demandé de prendre une délibération avant le 31 mars pour lancer cette démarche.

Mardi soir dernier, une réunion de lancement sur 5 thématiques a eu lieu.

Un travail au sein de chaque commune doit être mené : pour TARTAS, le centre de loisirs, la bibliothèque, l'accueil périscolaire, l'espace jeune.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°11 : Attribution de compensation de la CCPT à la Commune de TARTAS pour 2023

Pour l'exercice 2023, la CCPT a communiqué le montant de l'attribution de compensation attribuée à la commune de TARTAS.

Ce montant sera inscrit au budget de la commune en section de fonctionnement pour 2023.

Commune	Attribution de compensation versée par la CCPT (hors variables ADS), suite au dernier rapport de la CLECY sur le transfert des ZAE	Attribution de compensation 2019 versées par les communes à la CCPT (hors variable ADS)	Reversement de l'IFER photovoltaïque perçu par la CCPT (montant révisé en 2023)	Attribution de compensation libre versée par la CCPT	Service d'instruction des ADS (coût pour l'année 2022)	Attribution de compensation libre versée par la CCPT en 2023
AUDON	12 039 €		16 800 €	28 839 €	1 968,00 €	26 871,00 €
BEGAAR	127 859 €		16 800 €	144 659 €	8 684,00 €	136 975,00 €
BEYLONGUE	620 €		16 800 €	17 420 €	1 248,00 €	16 172,00 €
CARCARES	31 452 €		16 800 €	48 252 €	2 016,00 €	46 236,00 €
CARCEN PONSON	1 236 €		16 800 €	18 036 €	3 468,00 €	14 568,00 €
GOUTS	24 729 €		16 800 €	41 029 €	1 304,00 €	39 725,00 €
LALLIQUE	131 727 €		16 800 €	148 527 €	8 216,00 €	140 311,00 €
LAMOTHE	9 886 €		16 800 €	26 686 €	1 500,00 €	25 186,00 €
LE LEUY		4 759 €	16 800 €	12 041 €	1 176,00 €	10 865,00 €
LESGOR	46 805 €		16 800 €	63 605 €	1 812,00 €	61 793,00 €
MERLIHAN	38 354 €		16 800 €	55 154 €	8 048,00 €	47 106,00 €
PONTORX	608 057 €		16 800 €	624 857 €	22 068,00 €	602 789,00 €
OMNE NOUVELLE RICH	1 644 760 €		16 800 €	1 661 560 €	17 004,00 €	1 644 556,00 €
SAINTE YAGUEN		4 250 €	16 800 €	12 550 €	4 532,00 €	7 918,00 €
SOLUPROSSE	192 910 €		16 800 €	209 710 €	5 328,00 €	204 382,00 €
TARTAS	962 443 €		16 800 €	979 243 €	15 984,00 €	963 259,00 €
VILLENAVE	14 760 €		16 800 €	31 560 €	1 608,00 €	29 952,00 €
TOTAL	3 847 145 €	9 009 €	285 600 €	4 123 736 €	101 844,00 €	4 021 892,00 €

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de cette information.

M. le Maire indique que depuis l'envoi des documents, le montant a bougé dans le bon sens. Le montant est de 963259€, soit 2000€ de plus.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°12 : Agenda 21 – Mobilisation Energétique – Programme Eclairage Public sur la Commune « Horaires ».

Par une précédente délibération, notre commune avait adopté des horaires pour l'éclairage public sur le territoire communal. Lors du conseil municipal du mois d'octobre 2022, un débat s'est tenu sur « MOBILISONS NOUS POUR LES ECONOMIES d'ENERGIE ».

Suite à un groupe de travail, puis un examen en commission des travaux du dernier trimestre 2022, un arrêté municipal au titre des pouvoirs du maire, a détaillé les horaires de coupure et les zones concernées.

Les éclairages sont coupés dès 2023, de 23h à 6h du matin, dans les lotissements. Il faut préciser que les axes principaux restent éclairés, ou sur certains lieux des éclairages peuvent être éteints ou simplement diminués comme les allées marines.

Dénomination des rues	Poste n°	Coupure 23h - 6 h
RUE BERNARD CROUZAT	1	x
IMPASSE DE PECHUCQ	1	x
ROUTE DE PECHUCQ	1	x
IMPASSE DES CHATAIGNIERS	2	x
RUE DES LAURIERS	2	x
RUE DES PINS	2	x
ROUTE DE CARCARES	3	
RUE DU TREUILH	3	x
RUE DES BARCAYEM	4	x
RUE DU GENERAL DE GAULLE	4	
CHEMIN DE JACQUES	4	x
RUE ELIE LACROIX	4	x
CHEMIN DE LASVIGNES	4	x
CHEMIN DE MARTIAC	4	x
RUE DES ACACIAS	5	x
CHEMIN DE BOURGUIGNON	6	x

AVENUE DE LA CHALOSSE	7	
RUE CHANZY	7	
PLACE DES CORDELIERS	7	
ALLEE DARET	7	
RUE DUBROCA-DEPRET	7	
ROUTE DE LA FONTAINE	7	
CHEMIN DE LAYERE	7	
ALLEE NAVARRE	7	
RUE POUY-DE-GADON	7	
RUE STE-URSULE	7	
COURS ST-JACQUES	7	
PLACE ST-MARTIN	7	
RUE DE L'ANCIEN ABATTOIR	8	
IMPASSE CALMETTE	8	
RUE DU DOCTEUR CALMETTE	8	
RUE DES GABARRES	8	
PLACE DE L'HOPITAL	8	
RUE DE L'INDUSTRIE	8	
RUE D'ORGAS	8	
RUE D'OROPE	8	
RUE DES ALOUETTES	9	x
RUE DES CIGALES	9	x
CHEMIN DE L'ESCALOT	9	x
RUE JEAN LABARSOUQUE	9	x
IMPASSE LACAY	9	x
ROUTE D'AUDON	10	
RUE DES BATELIERS	10	x
RUE DES BOUVREUILS	10	x
CHEMIN DE LA BRETAGNE	10	x
RUE DES MULETIERS	10	x
RUE DES PALOMBES	10	x

RUE DE LA PISCINE	10	x
RUE DES RESINIERS	10	x
ROUTE DE JUNCA	11	
ROUTE DE ST-SEVER	13	
PASSAGE DU GENERAL DE GAULLE	14	
IMPASSE D'ORGAS	14	
IMPASSE DU MARCHÉ COUVERT	14	
RUE DU CHANOINE BORDES	15	
RUE DUPRAT	15	
PLACE GAMBETTA	15	
QUAI DE LA MIDOUZE	15	
RUE ST-VINCENT	15	
RUE D'ALBRET	16	
PLACE DES ARENES	16	
PLACE ARISTIDE BRIAND	16	
PLACE DE LA CALE	16	
ALLEES MARINES	16	
RUE CARNOT	17	
RUE DUPUY	17	
RUE JULES FERRY	17	
RUE VICTOR HUGO	17	
PLACE DU LUC	17	
RUE JEAN JAURES	18	
AVENUE DU GENERAL LECLERC	18	
CHEMIN DE LA PRABENTE	18	x
ROUTE DE LA GARE	20	x
ROUTE DE MOUNEOU	20	x
IMPASSE DU QUARTIER NEUF	21	x
ROUTE DU STADE	21	x
IMPASSE DES TOURTERELLES	21	x
RUE MARIE GELLIBERT	22	x

IMPASSE HOURITIOT	22	x
ALLEE JEAN MOULIN	22	x
AVENUE LEON BLUM	23	
IMPASSE LEON BLUM	23	x
RUE DES CHARPENTIER	23	
RUE DE HIBE	23	
RUE DES GLYCINES	24	x
RUE DES LILAS	24	x
RUE DES MIMOSAS	24	x
RUE DES ROSIERS	24	x
RUE DES TULIPES	24	x
RUE DES VIOLETTES	25	x
IMPASSE DES PRIMEVERES	26	x
RUE DES BRUYERES	27	x
RUE DES GENETS	27	x
RUE DU MUGUET	27	x
RUE DES CHEVREUILS	28	x
CHEMIN DE HARLAN	28	x
IMPASSE HARLAN	28	x
ROUTE DE MARITERRE	28	x
CHEMIN DU CLAOUS	36	x

Ces horaires et zones concernées sont portés à connaissance des habitants de la commune.

Il est demandé à notre conseil municipal de prendre acte de ces mesures.

M. le Maire JFB précise que c'est un rappel de la mobilisation entamée sur les économies d'énergies. Cela s'inscrit dans la volonté de faire des économies mais aussi pour une orientation pour les prochaines années pour enclencher un deuxième agenda 21 dans la continuité du premier agenda 21 ; et pour aller plus loin dans la transition énergétique qui n'est plus une option.

Mme Chapuis : les coupures concernent les grands axes ?

M. le Maire répond par l'affirmatif, cela sera réalisé prochainement.

M. Bruey : a-t-on une idée de la consommation ?

M. le Maire : malgré une augmentation de l'énergie, la consommation n'a pas explosé car il y a des bonnes habitudes qui ont été prises.

Le conseil municipal prend acte

Délibération n°13 : Budget principal – Tableau des effectifs – Propositions de postes au tableau des effectifs

Ces dernières années, dans le cadre du bon fonctionnement des services, et ou des augmentations d'activités, la commune a eu recours au service remplacement du Centre de Gestion des Landes, et parfois à des dispositifs emplois aidés.

Aussi, aujourd'hui, il est proposé à notre conseil municipal de créer au tableau des effectifs les postes comme suit :

- 5 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la création de ce poste.

M. le Maire indique qu'il faut changer le statut des agents qui occupent certains postes dans la collectivité. Ces agents sont déjà dans les effectifs.

Il s'agit de proposer une intégration dans les effectifs et une stabilité pour ces personnes.

Cela représentera une économie car certains agents sont recrutés par le biais du centre de gestion, cela nous engendre un coût.

L'idée c'est de rester dans un format d'une commune d'une cinquantaine d'agents.

La difficulté est parfois pour les collectivités de garder son personnel.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°14 : Budget principal – Tableau des effectifs – Proposition et création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein – Agent d'accueil Pôle démarches administratives – CNI PASSEPORT – à compter du 1^{er} Avril 2023

A compter de 2023, le pôle accueil Usagers et démarches administratives, va proposer les « CNI et PASSEPORTS », et ce dans le courant du deuxième trimestre.

Ce pôle, outre l'Etat civil, les missions d'Action sociale, les Elections, l'urbanisme, et la gestion de différents dossiers dont l'appui à la communication, doit donc se doter d'un nouvel agent.

Il est proposé à notre conseil municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la création de ce poste.

M. le Maire indique que la mission sera assurée par plusieurs agents. L'agent sera polyvalent pour renforcer les services administratifs pour une meilleure fluidité et mieux assurer la communication, notamment illiwap.

Cette opération ne représente pas une réelle charge financière pour la collectivité, l'Etat va verser une dotation pour la mise en place du service avec une bonification avec augmentation de la dotation dans le futur.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°15 : Budget principal – Tableau des effectifs – Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal au sein du Centre Technique Municipal auprès du Responsable CTM

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, il est proposé la création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal au sein du CTM. Ce poste correspond à la montée en puissance des activités sur la plaine des sports, mais aussi l'appui à la coordination des équipes du CTM auprès du Responsable et de son adjoint.

Ce poste est proposé pour une nomination sur le dernier trimestre 2023, période de mise en service de la nouvelle structure Terrain synthétique. Enfin, ce poste d'agent de maîtrise principal consacra une part de son emploi du temps à des missions de Prévention au sein des services municipaux.

Il est proposé à notre conseil municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la création de ce poste.

M. le Maire indique que cela s'inscrit dans l'accompagnement de l'évolution de carrière d'un agent.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°16 : Budget Principal de la Commune – Etat des AP'CP au terme de 2022 et à Début 2023

Il convient en ce début d'année 2023, de faire un point des différentes OPERATIONS ou AP'CP de la commune de TARTAS, pour des travaux en cours :

OPERATION 9932

HIBE CALMETTE OROPE INDUSTRIE JULES FERRY

Par délibération du 14 décembre 2021, notre assemblée s'est prononcée pour l'AP'CP comme suit :

N°AP	libellé	2021	2022	2023	2024
	Montant de l'AP 666 000 € Dont tranche B : <i>OROPE (travaux fin 2021 début 2022) ((1) dm 1 de 2021)</i> <i>CALMETTE (travaux début 2022) ((1) dm1 de 2021)</i> <i>JULES FERRY</i> Dont tranche C : <i>Enfouissement réseaux secs (travaux deuxième trimestre 2022) ((2) dm1 de 2021)</i>	48 000	210 000	198 000	
	Tranche D : <i>Revêtement des trottoirs par CCPT</i>		A <i>l'estimation</i>	A <i>l'estimation</i>	A <i>l'estimation</i>

L'ensemble de ces travaux de **666 000 € TTC**, (tranches B et C) sont financés par Fonds de concours, par Autofinancement, ou par Emprunt pour les années 2022 à 2024 ; la dernière tranche pouvant être réalisée dans le temps sur 2025.

Au terme de 2022, il a été mandaté 190 751,04 €, il a été porté à fin 2022 des restes à réaliser de 259 298,47 dont le financement est inclus dans l'affectation des résultats.

Les travaux de la tranche B, pour des raisons techniques et de planning ne seront réalisés que sur 2024/2025 ; en effet, la CCPT est aussi partenaire et concernée dans ces gros travaux de centre-ville.

Pour 2023, il sera proposé au vote du Budget primitif les crédits pour la Rue de l'INDUSTRIE (partie du programme voirie de l'année), le solde des autres travaux et tranches intervenant que sur 2024 / 2025.

OPERATION 9929**AMENAGEMENT SECURISATION ACCESSIBILITE CREATION TROTTOIRS VILLE**

Par délibération du 14 décembre 2021, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour des programmes de travaux trottoirs, sous forme d'AP'CP, de 2022 à 2026, pour un total de 100 000 € permettant de réaliser du linéaire ou du mètre carré de trottoir, avec des revêtements adaptés.

Dès lors, outre une meilleure sécurisation dans les déplacements piétonniers, la commune trouve une meilleure efficacité dans l'entretien quotidien des cheminements et notamment pour les techniques liées au zéro-phyto.

N°AP	libellé	2022	2023	2024	2025	2026
	Montant de l'AP 100 000 € Aménagement, Réhabilitation Création, Accessibilité des Trottoirs	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

Au terme de l'exercice 2022, on constate des Restes à réaliser pour un montant de 19 748,04 € qui selon les conditions climatiques seront achevés sur le premier semestre 2023.

L'année 2023 devrait voir la réalisation d'un nouveau programme.

OPERATION 9913**AMENAGEMENT PLAINE DES SPORTS TERRAIN SYNTHETIQUE**

Une délibération AP'CP du 14 décembre 2021 a donné le lancement des études et travaux de création du terrain synthétique de football sur la Plaine des sports avec divers aménagements.

Une délibération du 25 octobre 2022, suite à l'instruction de dossiers de demandes de subventions, les résultats d'études, a permis de proposer le nouveau calendrier de l'opération pour un montant de 1 250 000 € ; sur la fin d'année 2022, des premiers travaux ont été lancés, concernant notamment les plots pour les futurs mats d'éclairage.

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	CP 2022	CP 2023
AP 9913	Am. Plaine des sports, terrain synthétique	1 250 000 €	80 250 €	1 169 750 €

Il est précisé que pour l'autorisation de paiement de 1 250 000 €, elle est financée par les subventions, fonds de concours, autofinancement et emprunt.

Au terme de l'année 2022, on constate un montant de travaux ou études réalisés de 6 548.93 €, et un montant de restes à réaliser de 42 206,00 €.

Sur 2023, au titre de l'autorisation initiale de 1 250 000 €, le marché de travaux et premiers aménagements pourra être signé sur le principe AP'CP.

Le budget 2023 proposera cependant de porter l'ouverture de crédits à un montant de 1 350 000 €, permettant ainsi de procéder outre aux travaux du terrain initialement prévu, mais aussi des aménagements liés à l'accessibilité PMR sur les abords, la prise en compte de l'option pour une main-courante au terrain, et divers aménagements sur la plaine des sports dont pose de clôtures d'enceinte.

Ce montant de travaux qui est financé par subventions et fonds de concours repose aussi sur un contrat d'emprunt à hauteur de 650 000 €, le solde étant auto-financé.

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	CP 2021	CP 2022	Restes à financer
-------	---------	-------------------	---------	---------	----------------------

AP 9913	Am. Plaine des sports, terrain synthétique	1 350 000 €	26 316 €	6 549 €	1 317 135 €
------------	---	-------------	----------	---------	-------------

Il est demandé à notre conseil de donner un avis favorable et d'autoriser le montant de l'APCP TERRAIN SYNTHETIQUE et aménagements divers pour 1 350 000 € ; il est précisé que ce montant est financé par subventions, fonds de concours, autofinancement et un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 650 000 €.

M. le Maire indique que 100 000€ vont être ajoutés sur le terrain synthétique pour des aménagements autour du terrain, sécurisation, accessibilité.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°17: Budget Principal de la Commune – Ecritures patrimoniales – Terrain TARRAGON suite à portage EPFL – inscriptions à prévoir au BP 2023

La commune par portage EPFL a souhaité se porter acquéreur du terrain TARRAGON. Au terme de l'année 2022, on constate que les différentes échéances ont été payées auprès de l'EPFL. Sur le dernier trimestre 2022, un acte notarié a été signé confirmant la propriété à la ville de ce terrain.

Aussi afin de matérialiser la propriété effective de ce terrain à l'actif de la commune, il y a lieu de prévoir au budget primitif les écritures comme suit :

- Article 2111, chapitre 041, en investissement dépenses 100 000 €
- Article 27638, chapitre 041, en investissement recettes 100 000 €

Et d'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents.

M. le Maire indique que l'achat avait été effectué pour constituer une réserve foncière. Nous sommes officiellement proprio depuis fin 2022 il faut l'intégrer au patrimoine.

Une grande partie de ces terrains sont constructibles.

VOTE à l'unanimité

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS / ANIMATIONS

Délibération n°18 : Ville de TARTAS – Tarifs ALSH

Compte tenu des augmentations des prix des repas et des goûters et des prix de l'énergie, il est proposé d'augmenter les tarifs de l'ALSH :

Tarifs ALSH Vacances - 2023 (extra-scolaire)

	Allocataire CAF	CIV 3 €	CIV 6 €	CIV 8 €	Allocataire MSA	Bon 5,50€
TARTAS						
Communes des Landes	9,00 €	6,00 €	3,00 €	1,50 €	9,00 €	3,50 €
Hors département	35,56 €	35,56 €	35,56 €	35,56 €	35,32 €	35,32 €

le tarif ne peut être inférieur à 1 euro

Tarifs ALSH "Mercredi" après-midi - 2023 (péri-scolaire)

	Allocataire CAF	CIV 1,5 €	CIV 3 €	CIV 4 €	Allocataire MSA	Bon 2,75€
TARTAS						
Communes des Landes	7,00 €	4,50 €	3,00 €	1,50 €	7,00 €	3,50 €
Hors département	28,69 €	27,69 €	27,69 €	27,19 €	28,78 €	28,03 €

le tarif ne peut être inférieur à 1,5 euro

Tarifs ALSH "Mercredi" journée - 2023 (péri-scolaire)

	Allocataire CAF	CIV 3 €	CIV 6 €	CIV 8 €	Allocataire MSA	Bon 2,75€
TARTAS						
Communes des Landes	9,50 €	6,50 €	3,50 €	2,00 €	9,50 €	4,00 €
Hors département	35,82 €	35,82 €	35,82 €	35,82 €	35,82 €	35,82 €

le tarif ne peut être inférieur à 1 euro

Toute présence est due.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation 7 jours avant la présence en accueil extrascolaire est due.

Toute réservation n'ayant pas entraîné d'annulation au plus tard le vendredi avant 10h qui précède le mercredi d'accueil pour l'accueil périscolaire est due.

La non facturation d'une journée ne pourra se faire qu'en cas de présentation d'un certificat médical dans les 48 heures suivant le premier jour d'absence.

- pour l'accueil en mini-séjour de 1 à 4 nuits :

Il est proposé d'appliquer un tarif de 18€ à la journée.

Aussi pour un mini-séjour de 2 jours le tarif sera de 36€, pour un mini-séjour de 3 jours le tarif sera de 54€ et pour un mini-séjour de 4 jours le tarif sera de 72€.

Le tarif sera modulé en fonction de la grille ci-dessous au regard du quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	Pourcentage Reste à charge pour la famille
------------------------------	---

QF< 357,00	15%
357,01<QF<449,00	20%
449,01<QF<567,00	30%
567,01<QF<723,00	42%
723,01<QF<820,00	55%
820,01<QF<905,00	70%
QF>905,01	100%

- pour l'accueil en veillée avec une seule nuit sous tente :

Pour une veillée, le tarif proposé est de 8 € comprenant le repas du soir et la nuit sous tente. Ce supplément est indépendant des journées qui précèdent ou suivent la veillée.

- pour l'accueil en sortie à la journée :

Il est proposé d'arrêter quatre tarifs de sortie :

- tarif sortie 1 : 5€ - tarif sortie 2 : 8€ - tarif sortie 3 : 15€ - tarif sortie 4 : 20€

Ce tarif vient en supplément du tarif applicable au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il est proposé de donner un avis favorable et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Mme REBECHE indique que l'augmentation est raisonnable face à l'augmentation des repas, fournitures, énergies, ...

VOTE à l'unanimité

Délibération n°19 : Ville de TARTAS – programme des séjours de l'année 2023

Service EASA Vacances de printemps et vacances d'été – Mini Séjour à Seignosse

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de TARTAS, il est proposé pour les vacances de printemps un mini séjour à Seignosse. Ce mini séjour pourrait avoir lieu du mercredi 12 avril au vendredi 14 avril 2023 pour un groupe de 16 enfants maximum de 8 ans à 10 ans et 2 animateurs. Ce mini séjour se déroulerait à Séjours Atlantique sarl JM Vacances et Loisirs – 9 avenue Jean Moulin 40510 SEIGNOSSE

A ce titre, il est proposé à notre assemblée d'autoriser ce mini séjour, sur la base de la délibération du 23 novembre 2016, dans le respect de la règle du quotient familial, et d'un prix de séjour de 182 € (cent quatre vingt deux euros). Toutefois il sera tenu compte des aides éventuelles tant du Conseil départemental que de la CAF.

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du séjour	Pourcentage	Reste à charge pour la famille
QF< 357,00	182€	15%	27,30
357,01<QF<449,00	182€	20%	36,40

449,01<QF<567,00	182€	30%	54,60
567,01<QF<723,00	182€	42%	76,44
723,01<QF<820,00	182€	55%	100,10
820,01<QF<905,00	182€	70%	127,40
QF>905,01	182€	100%	182

Aussi, un mini séjour d'été pourrait avoir lieu du lundi 24 au 28 juillet 2023 pour un groupe de 14 enfants maximum de 8 ans à 10 ans et 2 animateurs. Ce mini séjour se déroulerait à Séjours Atlantique sarl JM Vacances et Loisirs – 9 avenue Jean Moulin 40510 SEIGNOSSE

A ce titre, il est proposé à notre assemblée d'autoriser ce mini séjour, sur la base de la délibération du 23 novembre 2016, dans le respect de la règle du quotient familial, et d'un prix de séjour de 379€ (trois cent soixante dix neuf). Toutefois il sera tenu compte des aides éventuelles tant du Conseil départemental que de la CAF.

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du séjour	Pourcentage	Reste à charge pour la famille
QF< 357,00	379€	15%	56,85€
357,01<QF<449,00	379€	20%	75,80€
449,01<QF<567,00	379€	30%	113,70€
567,01<QF<723,00	379€	42%	159,18€
723,01<QF<820,00	379€	55%	208,45€
820,01<QF<905,00	379€	70%	265,30€
QF>905,01	379€	100%	379€

Il est précisé qu'une déclaration est déposée auprès des services ou organismes suivants en application de la réglementation en vigueur et pour solliciter les meilleures aides possibles pour les enfants : CAF, DDCSPP, MSA, Caisses diverses, Conseil Départemental.

Enfin une déclaration est transmise auprès de l'assurance de la commune, étant précisé que les animateurs municipaux et/ou CEE assurent l'encadrement et l'accompagnement des jeunes avec un ordre de mission.

Il est proposé de donner un avis favorable à ces séjours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°20 : Ville de TARTAS – aides à l'apprentissage à la natation

Apprentissage de la natation 2023 et années suivantes

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 11 ans, la commune de Tartas souhaite organiser pendant les vacances scolaires des séances au centre aquatique Aygueblue, 40230 St Geours de Maremne.

Un groupe de 8 enfants sera accompagné par un animateur diplômé, le trajet se fera avec un mini-bus de la commune.

L'apprentissage de la natation se faisant sur 4 séances, une somme totale de 12 euros sera demandée aux enfants (soit 3 euros la séance). La différence sera prise en charge par la commune.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune, et cette délibération s'appliquera dans le temps et pour les années futures, sauf nouvelle délibération.

Il est proposé de donner un avis favorable à ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°21 : Demande d'aides au titre de la Régie des fêtes et animations auprès du Conseil départemental des landes – Jeudis d'été

Comme vous le savez la Régie des fêtes et animations intervient toute l'année sur différents moments d'animations. Aussi, au titre du programme des jeudis d'été, en cours de finalisation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles auprès de différents organismes, collectivités, et notamment le Conseil Départemental des Landes.

Mme COURROS indique que cette année qu'il y aura probablement 8 jeudis d'été. Le département des Landes nous attribue une subvention pour cette opération.

VOTE à l'unanimité

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°22 : Proposition de dénomination de RUES sur la commune – lotissement « les jardins de Calonge »

Lors de la séance du conseil municipal en date du 7 décembre 2022, il avait été évoqué la désignation des rues du lotissement « les jardins de Calonge », l'assemblée avait souhaité faire de nouvelles propositions. Après échanges, il est proposé à notre assemblée d'attribuer les noms de rues suivants :

- Rue des Oliviers
- Rue des Arbousiers

VOTE à l'unanimité

Délibération n°23 : Participation de la commune – SDIS année 2023

Dans le cadre des dépenses de gestion de la commune, au chapitre 65, il convient pour l'exercice 2023 d'inscrire un crédit pour le règlement de la contribution au SDIS à savoir 70 040.17 €, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec les services du SDIS.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du montant et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 24 : Travaux de sécurité – Groupe scolaire et Espace Ados – Rue Jules Ferry – Pose de Clôture – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes et de l'ETAT

Le groupe scolaire Jules FERRY et l'Espace ADOS ont fait l'objet de différents travaux ces dernières années. Une nouvelle tranche d'aménagement est prévue, concernant notamment la pose d'une clôture au principe de la sécurisation des espaces et activités.

Aussi, il est demandé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou organismes

De préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune

De présenter, et transmettre à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

Sur les prochains mois, le projet sera soumis sur les aspects techniques à la commission des travaux.

M. le Maire indique que le montant de l'opération s'élève à 20245€ HT, soit 24294€ TTC.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°25 : Projet de réalisation d'une surface de Jeux site d'OUS PINS et sur divers sites sur la commune – Demande de subvention auprès de l'ETAT, de l'Agence Nationale du Sport, et du Conseil Départemental des Landes

Dans le cadre des différents travaux d'aménagements ou des activités qui se déroulent sur le site d'OUS PINS, site très fréquenté par les habitants, associations, visiteurs, enfants des écoles ou du centre de loisirs, il est envisagé de réaliser une aire de jeux.

Cette structure de jeux s'inscrirait dans le cadre du parcours sportif du site, mais aussi des récents confortement des berges du lac.

De plus, des aménagements complémentaires seraient prévus, sur le site mais aussi dans les quartiers, comme bancs, tables de ping-pong, et petits jeux accessibles à tous les publics.

Aussi, il est demandé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'Etat, des collectivités territoriales ou organismes et à intervenir à la signature de tous documents.

De préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune

De présenter, et transmettre à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

Sur les prochains mois, le projet sera soumis sur les aspects techniques à la commission des travaux.

M. le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à 31 045€ TTC.

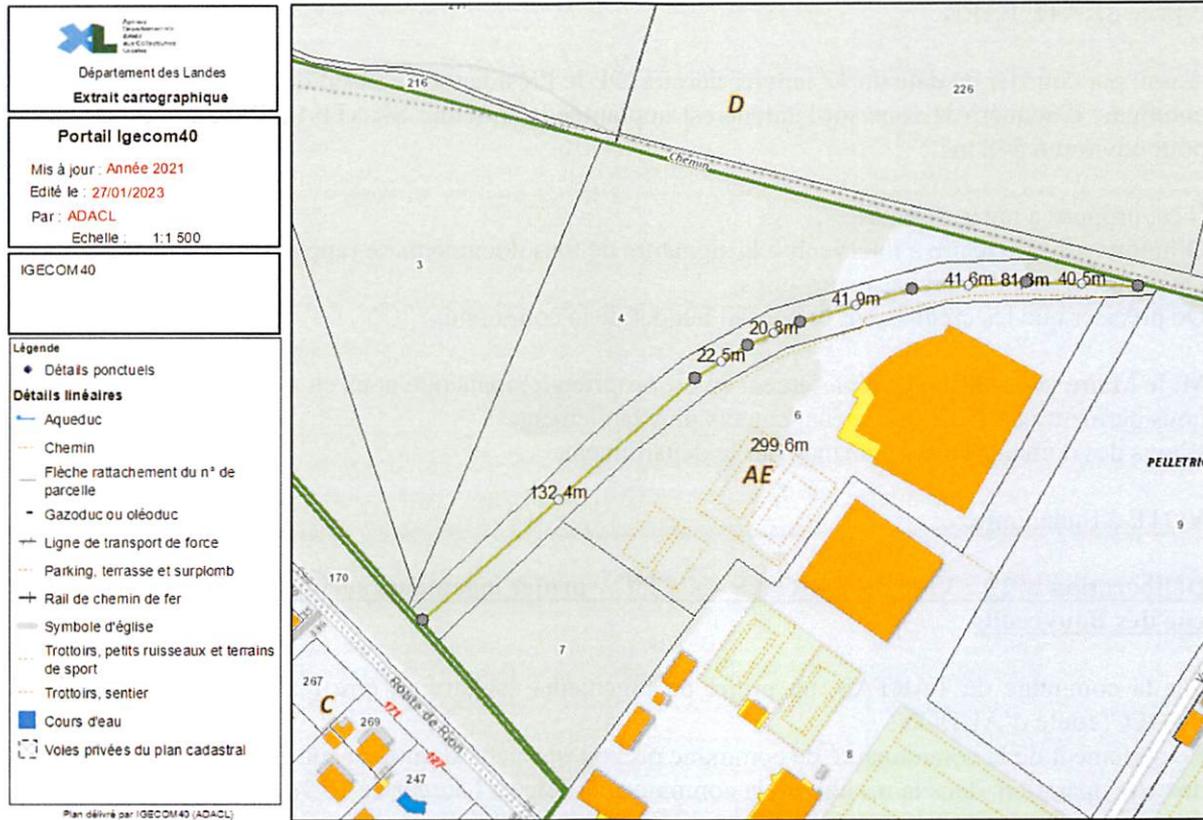
VOTE à l'unanimité

Délibération n° 26 : Voirie communale – Intégration de la voirie de contournement Plaine des Sports

Ces dernières années, la commune a fait procéder à la réalisation de la voirie de contournement de la Plaine des sports de TARTAS.

Ce projet réalisé afin de faciliter et fluidifier la circulation sur la Plaine des sports selon les différentes activités, améliorer la desserte du site d'OUS PINS et centre équestre, tout en sécurisant la desserte des quartiers PELLETRIN et PEILLIC, est maintenant terminé.

Aussi, il convient d'intégrer au domaine public le linéaire de 300 mètres de voirie, en ce compris les aménagements attenants. Le descriptif est joint ci-dessous selon plan.



M. le Maire indique que cette zone est passée en zone 30.

VOTE à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 27 : Ville de TARTAS – Association des Restos du Cœur – Convention de mise à disposition des locaux, situés ville haute Rue de la Piscine

Depuis plusieurs années, la commune met à disposition de l'association des Restaurants du cœur, des locaux sur TARTAS. Il convient de mettre à jour la convention entre la Commune et l'association. Le projet de convention est joint en annexe.

Il est demandé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention et de tous documents.

De préciser que le service EASA est le service gestionnaire et interlocuteur pour l'appui conseil aux associations.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°28 : Ville de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Projet de cession par le CD 40 à la Commune de TARTAS – parcelle cadastrée AA n° 195

Le département des Landes est propriétaire d'une parcelle cadastrée AA n° 195, en bordure de la deux voies, Ville Haute. Or, comme vous le savez une structure SKATE PARK est installée, sur le délaissé entrée sortie de la ville, depuis plusieurs années.

Dans le cadre de réflexions avec le CMEJ, mais aussi suite à des échanges avec les jeunes de TARTAS, la ville a pris l'attache des services du Conseil Départemental des Landes afin de demander les autorisations nécessaires afin de réaliser une mise en conformité et des aménagements de cet espace SKATE PARK.

Aussi, par courrier en date du 12 janvier dernier, M. le Président du conseil départemental propose à la commune d'acquiescer la zone sur laquelle est implantée la structure SKATE PARK au prix de 5 300 €, pour environ 6 548 m².

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents se rapportant à cette acquisition
De procéder aux démarches nécessaires,
De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

M. le Maire indique que le département en est propriétaire mais que nous en assurons l'entretien. Cela nous permettra de faire des aménagements plus facilement.
L'avis des domaines a été demandé par le département.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°29 : Ville de TARTAS – CCPT – projet logements sociaux – site Ancien SYDEC rue des Bouvreuils

Sur la commune de TARTAS, un projet de logements sociaux va être réalisé sur l'ancien site du SYDEC, route d'AUDON.

Le règlement de la communauté de commune prévoit que cette dernière peut intervenir au financement de cette opération, dans la mesure où la commune participe à hauteur de 10 %.

Aussi, cette participation pour la commune s'élevant à 1 140 €, il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser le paiement de cette participation

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention tripartite CCPT – Commune de TARTAS – XL HABITAT

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2023

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents

M. le Maire indique que le projet initial prévoyait la création de 13 logements, il est possible d'en réaliser 3 en plus.

La demande de subventionnement demandée par la ccpt s'élève à 380€ par logement soit 1 140€.

Mme Chapuis demande qui va gérer les locations ?

M. le Maire lui répond xl habitat.

VOTE à l'unanimité

Délibération n°30 : Ville de TARTAS – ADACL – Convention Plan de référence à l'assistance à maîtrise d'ouvrage

La Ville de TARTAS s'est engagée par délibération en date du 13 avril 2022 dans le lancement du plan de référence de la Commune. Afin de mener à bien l'élaboration de ce plan de référence,

Il est proposé à notre assemblée :

De solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ADACL.

D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents

Le projet de convention est joint.

M. le Maire indique que cela devrait s'élever à 4000€.
Les aides du département peuvent aller jusqu'à 300 000€ pour certaines opérations.

VOTE à l'unanimité

Délibération n° 31 : Ville de TARTAS -Syndicat Adour Midouze – Convention pour la réalisation d'une étude hydromorphologique et hydraulique sur le bassin versant du Harlan

Suite aux dernières grandes inondations qui ont touchées le secteur de Pargade entrainant des dégâts dans la zone ainsi que sur le chemin de Pargade ;

Il est proposé de réaliser une étude hydromorphologique et hydraulique sur le bassin versant du Harlan afin de comprendre le fonctionnement hydromorphologique et hydraulique du ruisseau, d'analyser le fonctionnement hydrologique du bassin versant et de comprendre le fonctionnement du ruisseau en crue.

Le Syndicat Adour Midouze assure le portage, l'animation et la coordination.

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents

Le projet de convention est joint.

A la majorité avec une abstention

COMMUNICATION et DECISIONS :

Décisions prises entre deux conseils municipaux – en application du C.G.C.T.

Après avoir égrainé les décisions, M. le Maire donne quelques informations :

- Budget participatif du 22 février au 22 mars 2023, pensez à voter et à faire voter,
- Repas des chasseurs,
- Carnaval à la salle polyvalente le 11 mars,
- Neuro run, passage sur TARTAS le 10 mars à 8H30, le CCAS a accordé une aide de 150€.

Fin de la séance 21h12.

**La secrétaire de séance,
PARTOUCHE SEBBAN Aude**



**Le Maire,
J.F. BROQUÈRES**



